



« Les ambassadeurs de la mobilité »
MOBILISATION DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE
POUR FAVORISER LA MOBILITE DES PUBLICS FRAGILES
PAR L'UTILISATION DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE

PHASE IX

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre **la Communauté d'Agglomération du Niortais (la CAN)**

140 rue des Equarts CS 28770, 79027 NIORT Cedex

Marie-Christelle BOUCHERY, en sa qualité de Déléguée du Président, dûment habilitée aux fins de signer les présentes,

Et **l'association Unis-Cité Aquitaine - Poitou-Charentes**

Association basée 2-4 rue François Viète – 79000 Niort

Représentée par Kristel MALEGUE en sa qualité de Directrice territoriale Unis-Cité Nouvelle Aquitaine, dûment habilitée aux fins de signer les présentes,

PREAMBULE

Il a tout d'abord été exposé et rappelé ce qui suit :

L'association UNIS-CITE a pour objet « d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes de 16 à 25 ans, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances (les "volontaires d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois et à temps plein, des projets au service de la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté », selon l'article 1 de ses statuts.

La Communauté d'Agglomération du Niortais (C.A.N) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant 40 communes.

Dans un cadre collectif permettant le brassage de jeunes venus d'horizons différents, une équipe de volontaires d'Unis-Cité pourra ainsi mettre sa générosité et son énergie au service des actions menées par la CAN en faveur de la mobilité des publics fragiles en particulier pour l'utilisation des transports en communs.

**Ceci ayant été exposé,
Les modalités de coopération suivantes ont été convenues et arrêtées.**

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C59-09-2020-DE
Date de télétransmission : 08/10/2020
Date de réception préfecture : 08/10/2020

Article 1 – Objet

La mobilité des personnes est une préoccupation majeure de la CAN.

En application du Plan de Déplacement Urbain (PDU), des efforts importants ont été faits pour augmenter les possibilités de déplacements (bus, TAD, TPMR, ...). Il apparaît cependant que l'accès à l'offre peut encore être améliorée (personnes sans permis, personnes en situation de handicap, jeunes en insertion, personnes en difficulté par rapport aux systèmes d'information...).

En réponse, la CAN a souhaité mobiliser des jeunes en Service Civique pour favoriser l'usage des transports collectifs, y compris à la demande (TAD).

Cette volonté a fait l'objet d'un partenariat démarré entre Unis-Cité et la CAN en 2012 et qui s'est déjà traduit par 8 conventions successives :

- Phase 1 : 1^{ière} période d'octobre 2012 à juin 2013,
- Phase 2.a : juillet 2013 à janvier 2014,
- Phase 2.b : janvier 2014 à juillet 2014,
- Phase 3 (a & b) : septembre 2014 à juillet 2015.
- Phase 4 (a & b) : septembre 2015 à juillet 2016
- Phase 5 : octobre 2016 à juillet 2017
- Phase 6 : octobre 2017 à juillet 2018
- Phase 7 : octobre 2018 à juillet 2019
- Phase 8 : octobre 2019 à juillet 2020

Ces actions ont consisté à mobiliser (en équipe) 8 jeunes volontaires en engagement de Service Civique pour accompagner les personnes ciblées à utiliser, plus ou mieux, de façon autonome, l'offre de transport à leur disposition.

Les éléments de bilan encouragent à poursuivre ce programme sur une nouvelle année (phase 9) mobilisant 8 jeunes volontaires en Service Civique sur 8 mois, d'octobre 2020 à juin 2021.

Il est à noter que l'expérience des années passées, et l'exigence commune du maintien d'un service de qualité, ont incité à fermer temporairement le service sur les mois d'août et septembre. Cette adaptation est basée sur le triple constat : d'une part l'activité est plus faible, d'autre part les congés des agents réduisent la capacité d'encadrement des jeunes et surtout le recrutement et la mobilisation des jeunes sont plus difficiles durant l'été.

Dans le cadre du renouvellement de son contrat de délégation de service public de transports, la CAN propose un nouveau réseau de transports collectif, le 8 juillet 2017, en accès libre depuis le 1^{er} septembre 2017. Par ailleurs, l'agglomération a revu complètement son offre de transports (nouveau réseau) et développe des services de mobilité alternative à la voiture particulière (covoiturage, location de vélos et de trottinettes électriques...). Cette nouvelle offre durable de mobilité implique un changement des pratiques de mobilité des citoyens. De fait, le rôle des ambassadeurs de la mobilité sera important au regard des publics cibles pour une bonne appropriation de ces nouvelles offres.

La présente convention établit les conditions générales et les moyens de réalisation de la participation de volontaires de l'association d'Unis-Cité à ce projet et les relations de collaboration avec la CAN.

Article 2 – Objectifs du projet

Les actions qui déclinent les orientations reconduites, sont à développer sur l'ensemble du territoire de la CAN, avec toutefois une attention particulière en direction des quartiers prioritaires politique de la ville compte tenu des liens établis avec le plan d'actions des piliers cohésion sociale et emploi-développement économique, annexé au contrat de ville 2015-2020.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C59-09-2020-DE
Date de télétransmission : 08/10/2020
Date de réception préfecture : 08/10/2020

Pour rappel, les trois orientations ciblées sont reconduites :

Orientation n°1 : développer les actions de formation et de sensibilisation aux différentes possibilités du réseau de transports et l'offre de services, notamment en mobilisant des acteurs relais.

- d'une part, s'assurer que les publics fragiles disposent de toutes les informations nécessaires sur les opportunités offertes en matière de mobilité,
- d'autre part travailler sur des projets en lien avec le déplacement alternatif à la voiture individuelle (le co-voiturage, l'utilisation des modes doux...)

Orientation n°2 : proposer un accompagnement de proximité pour favoriser l'usage des transports collectifs.

- d'une part informer et faire la promotion auprès des publics cibles sur les possibilités offertes par le réseau de transport (aider à accéder aux modes de communication),
- d'autre part accompagner individuellement les personnes identifiées comme fragiles, si nécessaire.

Orientation n°3 : favoriser l'esprit civique des usagers des transports collectifs et le respect des équipements, des agents et des autres usagers à travers des missions de sensibilisation, notamment en direction des scolaires.

Ces actions visent à renforcer l'appropriation et l'utilisation du réseau de transports par les publics fragiles.

Article 3 – Nature du projet - Missions assurées par les volontaires

Pour mener à bien la poursuite du projet, les missions confiées aux volontaires sont de 4 ordres :

- Action **d'information-appropriation de la nouvelle offre de mobilité durable** auprès des acteurs relais (travailleurs sociaux, services d'aide à domicile, Mission Locale, centres sociaux, personnels des mairies...) afin que les publics fragiles disposent de toutes les informations nécessaires en termes de mobilité.
- Action **d'information-sensibilisation-promotion, de la nouvelle offre de mobilité durable et des outils numériques** en direction des différents publics fragiles auprès des cibles précitées pour informer et sensibiliser à l'existence du réseau de transport et la richesse de son maillage (lignes, horaires,) ainsi que les possibilités de location de vélos et trottinettes électriques
- Action **d'accompagnement individuel** (à distance et durant le transport) des publics pour lequel cet accompagnement est jugé utile (pour convaincre par « le faire avec » ; aider à lever les freins qui empêchent les personnes d'être des usagers autonomes), **en priorité sur le nouveau réseau de transports mais également sur les nouveaux services de mobilité alternative**
- Actions de **sensibilisation civique en faveur du respect** des services de transports collectifs (respect des agents, des autres voyageurs, des matériels et équipements).

Ces actions sont à développer sur l'ensemble du territoire et avec une attention particulière sur les quartiers prioritaires politique de la ville du Clou-Bouchet, Tour Chabot Gavacherie et Pontreau-Colline St André selon des modalités de mises en œuvre et de suivi des indicateurs précisés en annexe.

Sélectionnés pour leur motivation et leur envie d'agir et de donner de leur temps au service des autres, ces jeunes volontaires ne sont pas sélectionnés pour leur compétence ou qualification. Ils interviennent **en équipe et à minima en binôme**, pour mener des actions complémentaires et non substitutives aux actions professionnelles et salariées. Les actions de sensibilisation seront privilégiées par rapport aux actions « présentesielles » au quotidien.

La mission des volontaires comportera également un aspect d'**évaluation** (permettant d'alimenter les réflexions du délégataire des Transports et de la CAN concernant l'évolution de son réseau de transport) et un aspect **valorisation** (valoriser le projet auprès du grand public et des différents partenaires identifiés).

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C59-09-2020-DE
Date de télétransmission : 08/10/2020
Date de réception préfecture : 08/10/2020

Article 4 – Répartition des rôles

4.1 – Répartition générale Unis-Cité / CAN

Actions	Remarques	Unis-Cité	CAN
Recrutement des jeunes	Jeunes sélectionnés pour leur motivation avec le souci de constituer une équipe représentative de la jeunesse (en tranche d'âge, en niveau de qualification, en parité, ...)	X	
Formation/Préparation des volontaires à leur mission	Mise en place des formations	X	
	Appui souhaité et nécessaire d'intervenants experts des sujets (CAN, Délégué de Service Public, Atelier Méca...)		X
Accueil logistiques des volontaires et moyens techniques nécessaires	Mise à disposition d'un local	x	
	Fournir pour l'équipe de volontaires : téléphones, ordinateurs, internet, tenues, petits matériels et objets promotionnels		X
Encadrement/Accompagnement des volontaires	Assuré par coordinateur(trice) programme Unis-Cité qui sera présent(e) à chaque réunion de suivi	X	
	Nommer 1 tuteur « référent métier » au sein de la CAN Personne ressource, ce tuteur devra être disponible pour répondre aux questions techniques des volontaires et faciliter la réussite de leur projet (mise en relation avec les autres agents, conseils pratiques sur les services de transports, ...).		
Respect des obligations du Service Civique	Conformité des missions au cadre du Service Civique Respect des obligations administratives Formation civique et citoyenne des volontaires Accompagnement des volontaires dans leur projet d'avenir	X	
	Implication souhaitée des agents ou élus de la CAN et les agents du délégataire de service public, dans l'accompagnement des jeunes dans leur projet d'avenir (présenter les métiers, parrainer des volontaires, ...)		X
Communication/Information sur le projet auprès des bénéficiaires visés	Par le biais des « prescripteurs existants (plateforme mobilité 79, Délégué de service public, accueil en Mairie, assistantes sociales, maisons de retraites, EHPAD, ...)		X
	Par le biais des actions de sensibilisation/informations assurées par les volontaires et les démarches pro-actives menées directement en faveur de ces publics	X	
Mise en œuvre des actions et des indicateurs dans le cadre du Plan d'actions annexé au Contrat de ville 2015-2020 (cf annexe à la présente convention)	Développement des actions, création et renseignement d'outils de suivi et recueil des indicateurs.	X	X
Evaluation/Valorisation de l'action	Implication des volontaires et des partenaires	X	X

4.2 – Implication d'autres acteurs et partenaires

- A travers son soutien au Service Civique et à Unis-Cité, la Région « Nouvelle Aquitaine » est partenaire de ce projet.
- Il est également souhaité d'associer d'autres partenaires, notamment institutions ou collectivités dont les champs de compétences rencontrent certains publics visés par le projet. Il est également souhaité d'impliquer les acteurs associatifs du territoire, en fonction des champs de compétences et d'intervention de chacun (couverture géographique, connaissance des publics et des dispositifs, connaissance des enjeux, expertise pour l'accompagnement des volontaires, ...): service transports de la CAN, le délégataire

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C59-09-2020-DE
Date de télétransmission : 08/10/2020
Date de réception préfecture : 08/10/2020

Départemental, Plateforme Mobilité 79, CCAS, centres sociaux, maisons de retraites, EHPAD, associations d'ânés, secrétaires de Mairie, FJT, Mission Locale, service mobilité de la Région, CAF, SIAE, acteurs de santé, ASFODEP, Garantie jeunes ...

- Volonté de concertation/mutualisation (travailler en complémentarité, ne pas faire doublon ou « concurrence »)
- Cette action repose sur la mobilisation de jeunes en Service Civique : dispositif d'Etat piloté nationalement par l'Agence du Service Civique et localement par la DDCSPP79 qui sera associée autant que de besoin.

Article 5 - Moyens engagés par Unis-Cité

5.1 - Nombres de volontaires et dates des sessions phase 9

La phase 9 vise à mobiliser 8 nouveaux jeunes volontaires en Service Civique d'octobre 2020 à juin 2021.

5.2 – Durée, horaires de mobilisation des volontaires

Les jeunes volontaires sont mobilisés 3 jours par semaine (hors congés et formations) sur le projet Ambassadeurs de la mobilité.

Les horaires sont fixés entre Unis-Cité et la CAN en fonction des besoins de la mission.

Les horaires de références sont cependant : 9h à 12h30 puis de 13h30 à 17h.

Un jour par semaine, Unis-Cité accueillera les volontaires pour leur assurer :

- Des temps d'analyse de leur Service Civique
- Des temps de formation civique et citoyenne
- Des temps de mobilisation collective sur des chantiers ponctuels
- Des temps d'accompagnement individuel et collectif à l'après Service Civique (accompagnement au projet d'avenir)
- Des temps de régulation administrative

Un jour par semaine les volontaires, seront mobilisés sur une action complémentaire, auprès d'un public et sur des actions différentes de leur mission avec la CAN.

5.3 - Missions réalisées par les volontaires :

Unis-Cité s'engage à accompagner individuellement et collectivement les jeunes volontaires pour la réalisation des missions définies à l'article 3.

5.4 - Formation des volontaires

La formation des volontaires est un facteur clef de la réussite du projet. En appui avec les partenaires identifiés, Unis-Cité animera la construction d'un programme de formation initiale et continue des volontaires.

Cette formation devra notamment permettre aux jeunes volontaires de :

- Connaître les partenaires et acteurs locaux associés au projet (leur rôle, leur fonctionnement, leur situation géographique, les interlocuteurs associés au projet, ...)
- **Connaître la nouvelle offre durable de mobilité**
- Connaître les dispositifs existants (pour savoir les présenter à leur tour aux bénéficiaires de l'action)
- Connaître les publics (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de fragilité...)

Lors des réunions de préparation, les partenaires ont convenu que les contenus et les interventions qui suivent, figurent dans la formation :

- L'intervention du Service Transports de la CAN, pour l'appropriation du réseau, des services vélos et trottinettes, de l'offre de covoiturage, les outils, l'identification d'autres autorités d'organisation de mobilité

Accusé de réception en préfecture
de 79-20004307120200526-C59109-2020-DE
Date de télétransmission : 08/10/2020
Date de réception préfecture : 08/10/2020

- Les valeurs du service public : la notion d'usager
- La présentation de la CAN et de ses compétences (lien à envisager avec le dispositif "nouveaux arrivants")
- L'origine du projet
- La connaissance du territoire, les quartiers prioritaires politique de la ville et Niort, les communes de la CAN, les lieux des services
- La connaissance des publics : précaires, personnes âgées
- L'intervention relative aux procédures de sécurité et l'appui le cas échéant, du responsable de la médiation sociale

5.5 – Encadrement-accompagnement de l'équipe de volontaires

Durant la réalisation des missions définies par la présente convention, la personne en charge de la coordination de l'équipe et du projet, assure un rôle de référent auprès des volontaires d'Unis-Cité et est l'interlocuteur principal de la CAN.

Cette personne rencontrera les volontaires au moins une fois par semaine et davantage en fonction des besoins.

En fonction des demandes, elle pourra épauler le(s) référent(s) de la CAN dans l'encadrement de l'équipe de volontaires.

En fonction des besoins, toute personne faisant partie de l'association Unis-Cité est habilitée à intervenir sur le lieu de projet après en avoir informé la CAN.

Dans la continuité de l'expérience acquise depuis le début de ce partenariat, le principe d'une réunion hebdomadaire est maintenu entre les volontaires, un représentant CAN et un représentant Unis-Cité.

Un comité de suivi composé de représentants d'Unis cité, du référent de la CAN et des directeurs des services Transports et Cohésion Sociale de la CAN, se réunira de manière bimestrielle. Ce comité de suivi comprendra un temps avec et un temps sans les jeunes en service civique.

5.6 - Assurance

L'association Unis-Cité Poitou-Charentes a souscrit un contrat « Multigaranties activités sociales » auprès de la MACIF, sous le numéro 825 20 15, conditions particulières S002, qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux volontaires qui interviendront dans le cadre de la présente convention.

Article 6 - Moyens engagés par la CAN

6.1 - Référents pour Unis-Cité

Les Directions Transports et mobilité et Cohésion Sociale seront les interlocuteurs privilégiés d'Unis-Cité et de suivi du partenariat.

En lien avec Unis-Cité, ils assureront la bonne réalisation de l'encadrement des volontaires, et le bon déroulement du projet.

6.2 – Tutorat-accompagnement des volontaires

La CAN nommera un « référent métier » (également appelé tuteur) en son sein. Il s'agit du ou de la chargé(e) de mission mobilité durable du service Transports et mobilité.

Ce tuteur sera disponible pour rencontrer les volontaires 1 à 2 fois par semaine. Il assurera un rôle important de personne ressource et de suivi de la mission confiée aux volontaires.

6.3 - Intégration de l'équipe de volontaires

En amont de l'arrivée des volontaires, la CAN veillera à informer ses équipes (salariés, élus, partenaires ...) concernant la venue des volontaires et des objectifs du partenariat. Notamment la clarification du statut spécifique de l'engagement de Service Civique (voir annexe et sur www.service-civique.gouv.fr).

A l'arrivée des volontaires et pour faciliter leur intégration au sein de la structure, un temps de sensibilisation à la structure, à ses équipes et à son contexte sera aménagé et animé par le référent. Ce temps de sensibilisation devra également présenter le règlement intérieur de la structure, les règles de sécurité et de fonctionnement et les autorisations nécessaires au bon déroulement du projet.

Article 7 – Échéancier général et suivi du partenariat et des missions

7.1 - Le calendrier

La mission se déroule d'octobre 2020 à juin 2021. Ce calendrier reste indicatif et pourra évoluer en fonction de l'implication des différents acteurs et partenaires visés.

7.2 – Les modalités de suivi de l'action (coordination et ajustement des objectifs)

Un comité de suivi composé à minima de représentants pour la CAN du Service Transports, du Service Cohésion Sociale et de représentants de Unis-Cité se réunira régulièrement, afin de :

- faire un bilan mensuel, lors duquel seront renseignés les indicateurs de suivi de l'action
- échanger sur les projets des 2 mois à venir, adapter l'action au besoin, valider des outils utilisés
- faire un point sur la communication. Les actions de communication devront être préalablement validées par la CAN. Ces validations seront autant que possible réactives.

Selon l'ordre du jour, la composition du comité de suivi peut évoluer. Le service Transports examinera l'opportunité de la présence d'un représentant du délégataire de service public.

Durant toute la durée des projets, Unis-Cité et la CAN s'engagent à trouver les meilleures adaptations possibles pour répondre aux besoins spécifiques et impératifs pouvant survenir de part et d'autres.

7.3 – Evaluation/Bilans

Les partenaires se réuniront régulièrement pour évaluer l'ensemble du projet et réorganiser si nécessaire les conditions de reconduction de la promotion suivante de volontaires.

Les volontaires et les autres partenaires pourront également être associés à l'évaluation.

La CAN sera invitée à faire part de sa participation au projet lors d'événements internes ou externes de valorisation de l'action.

Article 8 – Engagements matériels et financiers

8.1 – Modalités financières

La CAN soutient le projet, en accordant une subvention à l'association Unis-Cité à hauteur de 26 885 €, qui prend en compte :

- les charges relatives à l'accompagnement et à l'encadrement des volontaires ainsi qu'au suivi administratif,
- les services extérieurs relatifs à la mission.

Cette subvention sera versée au démarrage de l'action.

Le budget de l'action est présenté ci-après :



Budget prévisionnel
Ambassadeurs des transports en commun 2020-2021

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
60 - ACHATS		1 678 €	70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES		- €
Achats matières et fournitures		1 519 €			
Autres fournitures		159 €	73 - DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION		- €
61 - SERVICES EXTERIEURS		2 928 €	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		38 260 €
Locations		2 535 €	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités		7 680 €
Entretien et réparation		351 €	Agence du service civique		7 680 €
Assurance		42 €	Ministères, Services déconcentrés de l'état, préfectures, ...		
Documentation		- €	Conseil-s Régional(aux) :		3 695 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		4 770 €	Conseil-s Départemental(aux) :		- €
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		15 €			
Publicité, publication		287 €	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :		26 885 €
Déplacements, missions		733 €			
Services bancaires, autres		3 735 €	Organismes sociaux (CAF, ...)		- €
63 - IMPOTS ET TAXES		1 855 €	Fonds européens (FSE, FEDER,...)		- €
Impôts et taxes sur rémunérations		1 855 €			
Autres impôts et taxes		- €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		- €
64 - CHARGES DE PERSONNEL		19 994 €	Aides privées (fondation)		- €
Rémunération des personnels		15 560 €			
Charges sociales		4 434 €	Autres établissements publics		- €
Autres charges de personnel		- €			
			75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		- €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		7 035 €	Cotisations		- €
			Dons manuels - Mécénat		
66 - CHARGES FINANCIERES		- €	76 - PRODUITS FINANCIERS		- €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		- €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		- €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		- €	78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		- €
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES (IS); PARTICIPATION DES SALARIES		- €	79 - TRANSFERT DE CHARGES		- €
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES		38 260 €	TOTAL DES PRODUITS		38 260 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)		-	Insuffisance prévisionnelle (déficit)		-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		33 464 €	87 - Contributions volontaires en nature		33 464 €
Secours en nature, alimentaires,...		- €	870 - Bénévolat		- €
Mise à disposition gratuite de biens et services		- €			
Prestations		33 464 €	871 - Prestations en nature		33 464 €
(Prise en charge des bourses des volontaires par l'ASC)			(Prise en charge des bourses des volontaires par l'ASC)		
Personnel bénévole		- €	875 - Dons en nature		- €
TOTAL GENERAL		71 724 €	TOTAL GENERAL		71 724 €

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C59-09-2020-DE
Date de télétransmission : 08/10/2020
Date de réception préfecture : 08/10/2020

Il est important de préciser que ce budget ne présente pas le soutien financier des services de l'Etat à hauteur de 33 464 € qui comprend les indemnités mensuelles versés aux huit jeunes sur les 8 mois de la durée de la mission. Ces financements sont versés directement à chacun des jeunes sans transiter par Unis Cité.

Par ailleurs, ce budget ne prend pas en compte :

- les frais inhérents au projet (transport, reprographies plaquettes, ...), à la charge de la CAN.
- les éventuels avantages en nature pouvant être accordés aux volontaires en reconnaissance de leur engagement (accès cantine, ...).

8.2 - Conditions matérielles

La CAN s'engage également à :

- mettre à disposition un local permettant à l'équipe de volontaires la bonne réalisation du projet
- prendre à sa charge les frais complémentaires inhérents au projet (transport, reprographies ...).
- Prendre en charge les éventuels avantages en nature pouvant être accordés aux volontaires en reconnaissance de leur engagement.

Article 9 - Intervenants extérieurs et communication

De façon ponctuelle et après concertation, les signataires pourront inviter des personnes extérieures au projet. L'association Unis-Cité pourra notamment prendre l'initiative de convier des représentants des collectivités locales, des partenaires financiers publics ou privés afin de rencontrer les volontaires et permettre ainsi de promouvoir leur engagement.

Dans leur volonté commune de l'action concernée par la présente convention et de valoriser l'engagement des volontaires dans la société, Unis-Cité et la CAN s'engagent à coopérer et à valoriser les partenariats dans la couverture médiatique des actions réalisées.

Les deux parties s'engagent à mentionner leur partenariat lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention. La CAN souhaite valider préalablement les actions publiques de communications lors des comités de suivi.

Les signataires s'autorisent à réaliser ou faire réaliser des documents sur le projet ou les volontaires (photos, articles de presse...) qui pourront servir à la communication de chacun d'eux.

Article 10 - Rupture

La présente convention sera effective à compter d'octobre 2020 à juin 2021.

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non-respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention.

En cas de dénonciation de la convention, le signataire concerné devra motiver et notifier sa démarche par écrit.

Fait à Niort, le

La Directrice territoriale
d'Unis-Cité Nouvelle-Aquitaine

Pour le Président et par délégation,
la Déléguée du Président de la
Communauté d'Agglomération du Niortais

Kristel MALEGUE

Marie-Christelle BOUCHERY
Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C59-09-2020-DE
Date de télétransmission : 08/10/2020
Date de réception préfecture : 08/10/2020